



Ville de
L'Ancienne-Lorette

On est unique

1575, rue Turmel
L'Ancienne-Lorette
(Québec) G2E 3J5
418 872-9811

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la Ville de L'Ancienne-Lorette, que lors de la séance extraordinaire tenue le 11 janvier 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

- N° 302-2017 décrétant la taxe foncière générale à taux variés et les autres compensations ainsi que leur mode de paiement pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 282-2016;
- N° 303-2017 fixant un tarif de compensation pour le service d'égout pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 283-2016;
- N° 304-2017 établissant un tarif de compensation pour le service d'aqueduc pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 284-2016;
- N° 305-2017 concernant la gestion des matières résiduelles et le décret d'un tarif de compensation pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 285-2016;
- N° 306-2017 sur l'imposition d'une compensation pour l'assainissement des eaux usées provenant d'une fosse septique ou d'une fosse de rétention pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 286-2016;
- N° 307-2017 concernant l'enlèvement de la neige pour l'année 2018 en remplacement du règlement n° 287-2016.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi et sont disponibles pour consultation au Service du greffe situé à l'hôtel de ville de L'Ancienne-Lorette pendant les heures normales de bureau.

Fait à L'Ancienne-Lorette, ce 17 janvier 2018

**Greffier de la Ville,
Claude Deschênes, avocat, OMA**